



Instructions de service citerne Interra

Citernes à gaz liquéfié enterrées
Volume de la citerne inférieur à 12.6 m³

Sommaire

1. Avant-propos
2. Description de la robinetterie
3. Manuel de révision
4. Contrôle et maintenance
5. Remarques importantes
6. Instructions de sécurité Propane/Butane
7. Mesures d'urgence

1. Avant-propos

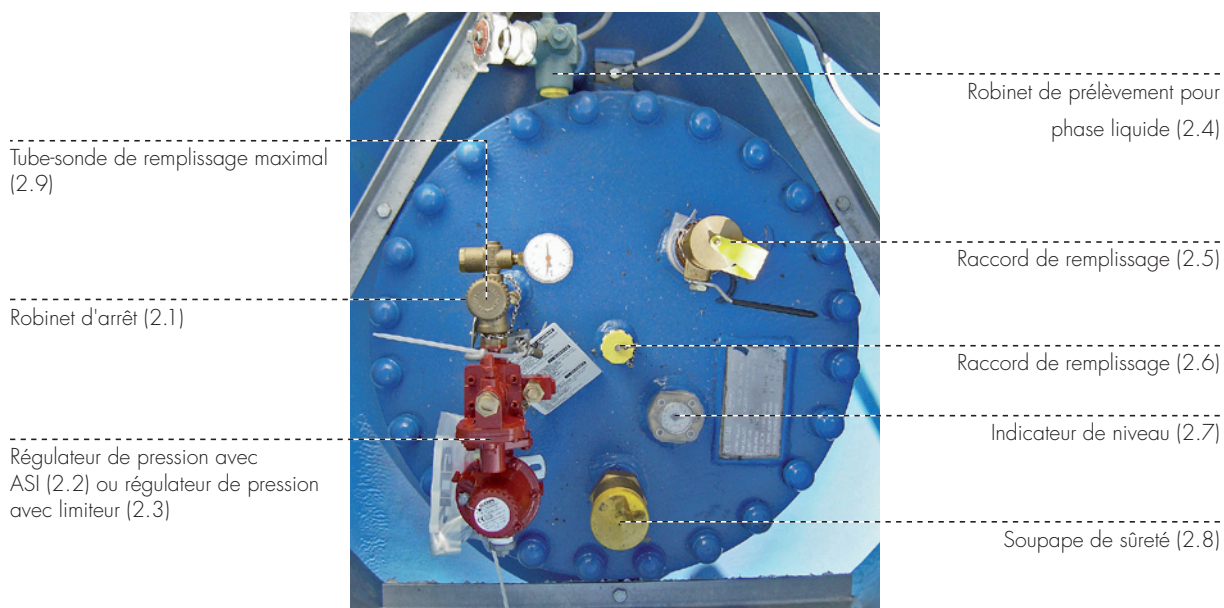
Le gaz liquéfié est une énergie propre et sûre. Son stockage dans des citernes ne nécessite que peu de mesures de précaution. Avec le gaz liquéfié, vous disposez d'un stock d'énergie de réserve simple et efficace. Des directives et prescriptions, parmi les plus rigoureuses du monde, garantissent l'application de hauts standards de sécurité lors de la construction et de l'installation de citernes à gaz liquéfié.

Immédiatement après son installation, la citerne est contrôlée et surveillée par des inspecteurs dans les délais prescrits par la loi. Comme pour d'autres énergies (électricité, mazout ou gaz naturel), le gaz liquéfié doit être utilisé de manière appropriée.

Pour tout exploitant d'une installation à gaz liquéfié, deux règles sont particulièrement importantes:

- Observez les instructions d'exploitation et de sécurité.
- Ne confiez la maintenance de l'installation et autres travaux qu'à des professionnels.

2. Description de la robinetterie



2.1 Robinet d'arrêt

Il sert à couper le débit du gaz de la citerne à l'installation de gaz.

Important: → Ce robinet ne peut pas régler le débit du gaz. On peut seulement l'ouvrir ou le fermer complètement.

- Le robinet d'arrêt sera fermé en cas :
- d'arrêt prolongé de l'installation
 - de fuites dues au manque d'étanchéité de l'installation de gaz
 - d'incendie
- On ouvrira le robinet (dans le bon sens) lentement pour prévenir la fermeture éventuelle de son dispositif de sécurité en cas de rupture de conduite. Si c'est le cas (on entend un bruit métallique), on fermera le robinet durant un bref instant avant de l'ouvrir à nouveau. Pour être sûr que le robinet est bien ouvert ou fermé, il faut ouvrir la manette en la tournant complètement puis redonner un demi-tour en arrière.

2.2/3 Régulateur de pression avec ASI ou limiteur

En fonction des variations de température, le régulateur réduit la pression de la citerne pour que la pression de distribution reste constamment régulière (pression moyenne) pour l'installation. Pour les citernes enterrées de plus de 12.6 m³, VITOGAZ installe un régulateur de pression standard réglable muni d'un manomètre. La pression se règle en tournant le mandrin placé à la tête du régulateur. Le manomètre indique la pression du débit.

- En tournant le mandrin dans le sens des aiguilles d'une montre: la pression augmente.
- En tournant le mandrin dans le sens contraire: la pression diminue.

Important: → Seules les personnes autorisées ont le droit de régler le régulateur sur la pression optimale nécessaire.

- Le mandrin ne doit jamais être dévissé complètement.
- Pour les installations de l'industrie et de l'artisanat, la pression du débit (pression moyenne) ne doit pas excéder 4 bars. Les conduites et la robinetterie doivent être conçues pour supporter au moins cette pression, et on tiendra compte du risque de condensation répétée à basses températures.

- Pour les installations dans les ménages, la pression du débit (pression moyenne) ne devra pas dépasser 1.5 bar.

2.4 Robinet de prélèvement pour phase liquide

Ce robinet sert au prélèvement de phase liquide en cas de besoin, par exemple lors de l'utilisation d'un vaporisateur. Le robinet sert alors à ouvrir ou couper le débit du gaz en phase liquide de la citerne à l'installation à gaz.

- Important:** → Ce robinet ne peut pas régler le débit du gaz. Il doit être soit ouvert, soit fermé complètement.
- On fermera le robinet de prélèvement en cas:
- d'interruption prolongée de l'exploitation
 - d'apparition de fuites de gaz dans l'installation
 - d'incendie.

2.5 Raccord de remplissage

Sert au remplissage de la citerne de gaz liquéfié. Le robinet de remplissage doit être fermé après chaque remplissage de la citerne.

2.6 Raccord de service

Ce raccord sert aux monteurs VITOGAZ à vider la citerne pour les besoins de l'exploitation ou en cas de nécessité. Un bouchon ferme hermétiquement l'ouverture du robinet.

- Important:** → Ni l'exploitant, ni des entreprises tierces n'ont le droit de procéder ici à des raccordements.

2.7 Indicateur de niveau

Il indique en % le degré de remplissage de la citerne.

- Important:** → Le chauffeur ne doit remplir la citerne qu'à 85 % maximum.
- Si le degré de remplissage est inférieur à 30 %, il convient d'en aviser le dépôt de livraison.

2.8 Soupape de sûreté

La citerne à gaz liquéfié est protégée contre toute surpression par des soupapes de sécurité. De rigoureuses prescriptions légales régissent le réglage et la maintenance des soupapes de sécurité; seules des personnes autorisées peuvent exécuter ces travaux. Les soupapes de sécurité réglées correctement sont plombées.

- Important:** → Les soupapes de sécurité et les tuyaux d'évacuation ne doivent pas être manipulés.

2.9 Tube-sonde de remplissage maximal

Le dispositif consiste en une robinetterie de contrôle – indépendante de l'indicateur de niveau – montée sur la citerne dont le tube-sonde permet le contrôle de degré de remplissage maximum autorisé de 85 %. Seul le chauffeur chargé du remplissage a le droit d'actionner ce tube. On s'assurera que la vis moletée soit toujours bien fermée.

Le tuyau en silicone doit être dirigé vers l'extérieur pour que la fuite de gaz puisse s'évacuer en sécurité, dès que le niveau de remplissage maximal est atteint.

2.10 Manomètre sur la citerne

Il indique la pression du gaz dans la citerne.

Important: → La pression ne change qu'avec la température du gaz (température plus basse = pression plus basse, température plus élevée = pression plus élevée). De ce fait, le manomètre ne donne aucune indication sur le degré de remplissage de la citerne.

2.11 Couvercle du regard pour l'équipement

La citerne de 12.6 m³ a un couvercle de regard. Toute la robinetterie pour l'exploitation courante se trouve dans le regard muni du couvercle de service. La fermeture systématique de ce couvercle empêche les manipulations par des personnes non autorisées.

Important: → Pour fermer le couvercle, on utilisera uniquement la clef fournie par le fabricant.
→ On ne peut pas passer avec un véhicule au-dessus de la citerne. Une protection spéciale est nécessaire.

2.12 Protection cathodique

La citerne et les conduites enterrées respectives sont contrôlées et protégées contre la corrosion par un dispositif perfectionné de protection cathodique (installation avec apport de courant électrique extérieur et dispositif de compensation). Le travail de montage doit être exécuté par une entreprise spécialisée. Les instructions d'exploitation figurent sur le boîtier de l'appareil de contrôle (protection contre la corrosion – dispositif de compensation). L'appareil de contrôle est installé à l'intérieur du bâtiment à l'abri des intempéries.

Important: → Les indications concernant les intervalles de contrôle et le contrat de service figurent au chapitre 4 «Contrôle et révision».
→ A intervalles réguliers, l'exploitant peut contrôler périodiquement le bon fonctionnement de l'installation en pressant la touche de contrôle (recommandation: 1x par mois).

2.13 Protection cathodique

Pour les installations de citernes équipées de vaporisateurs, on remettra les instructions de service et d'entretien de l'appareil de vaporisation.

3. Manuel de révision

Pour chaque citerne à gaz liquéfié, il y a un manuel de révision de l'ASIT. L'exploitant doit le conserver et veiller à ce qu'il soit mis à jour. Dans ce manuel, on conservera l'autorisation accordée et les rapports de contrôle.

Important: → Le manuel de révision doit être présenté en tout temps sur demande des autorités ou de l'ASIT.
→ Lors du remplacement de la citerne ou de sa restitution, on devra remettre le manuel de révision

4. Maintenance et entretien

L'exploitant est responsable des contrôles et des travaux de maintenance périodiques de l'installation de gaz, en fonction de son utilisation. Pour les citernes, les intervalles de contrôle et de maintenance sont prescrits. Actuellement, les règles suivantes sont valables:

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Dispositif de protection cathodique: | <ul style="list-style-type: none">• Tous les 2 ans, une maison spécialisée devra procéder à un contrôle (nous recommandons de souscrire un contrat de service).• Tous les 4 ans, l'ASIT effectuera un contrôle officiel à la place du contrôle de la maison spécialisée |
| Citerne: | <ul style="list-style-type: none">• Tous les 2 ans, un inspecteur de l'ASIT procédera au contrôle extérieur.• Tous les 12 ans, un contrôle intérieur devra être effectué par l'inspecteur de l'ASIT. |
| Soupapes de sécurité: | <ul style="list-style-type: none">• Tous les 4 ans, elles devront être révisées par une maison agréée. |

Important: → Nous recommandons aussi de faire contrôler périodiquement par des spécialistes le bon état et le bon fonctionnement des autres éléments de l'installation (conduites, robinetterie, appareils à gaz, etc.).

5. Remarques importantes

5.1 Zone de sécurité

La zone de sécurité se trouve dans un périmètre de 3 à 5 mètres autour du couvercle du regard abritant l'équipement (des indications détaillées figurent dans le permis d'exploitation accordé par les autorités). A l'intérieur de cette zone, toute source d'allumage doit être exclue. Une plaque «danger d'incendie» fixée sur le couvercle du regard signale qu'il est interdit de fumer ou de faire du feu. Dans cette zone, il est également interdit d'entreposer du matériel inflammable. Il faut aussi de temps en temps enlever la végétation qui y pousse.

5.2 Accès

L'espace entourant la citerne doit être constamment libre pour permettre les opérations de remplissage, de contrôle et de maintenance. Cela est aussi valable particulièrement en hiver (déneigement impératif). Si une clôture avec serrure doit être posée, on prendra contact avec VITOGAZ pour discuter du système de verrouillage.

5.3 Sécurité

Les principales sources de danger lors du stockage et de l'utilisation du gaz liquéfié sont les fuites incontrôlées sous forme liquide ou gazeuse et l'échauffement excessif de la citerne.

Ces dangers figurent dans les instructions de sécurité ci-jointes.

Le gaz liquéfié est odorisé pour permettre de détecter en tout temps les fuites. Pour localiser le manque d'étanchéité, on badigeonne d'eau savonneuse les endroits critiques. Les défauts constatés, particulièrement les fuites de gaz, doivent être signalés immédiatement à VITOGAZ. En cas de fuites importantes, on s'en tiendra aux mesures d'urgence figurant dans les instructions de sécurité.

- Important:** → Nous vous prions d'observer les instructions de sécurité pour le propane et le butane ci-jointes.
- VITOGAZ met volontiers des exemplaires supplémentaires à la disposition des exploitants.
 - Les instructions de sécurité doivent être conservées et affichées de manière à permettre à toute personne responsable de l'installation de les consulter (ne pas les mettre tout près de la citerne!).
 - Le personnel doit connaître l'endroit où est déposée la clé du couvercle de la citerne et le cas échéant celle de la clôture.

Si plusieurs personnes d'une exploitation doivent être au courant des mesures de sécurité, nous recommandons l'utilisation de la feuille 44025 de la SUVA «Propane et butane: mesures de sécurité en cas de fuites de gaz dans l'air». On peut commander cette feuille directement à la SUVA, case postale, 6002 Lucerne ou à VITOGAZ.

5.4 **Customer Service Center**

Les conseillers à la clientèle de VITOGAZ sont à la disposition des clients du lundi au vendredi de 7.30 – 12.00 h et 13.00 – 17.00 h.

Téléphone 058 458 75 55

Téléfax 058 458 75 61

welcome@vitogaz.ch

www.vitogaz.ch

6. Instructions de sécurité Propane/Butane

6.1 Propriétés

Le gaz liquéfié sous pression est incolore et odorisé

6.2 Nature du danger

- Important:**
- Très inflammable
 - Sous forme liquide, le gaz est à une très basse température et s'évapore rapidement
 - Le gaz est invisible, plus lourd que l'air et se répand au ras du sol
 - Peut former un mélange explosif avec de l'air
 - Un échauffement de la citerne par le feu entraîne une hausse de pression, avec risque d'éclatement et d'explosion
 - Le contact avec le liquide peut produire des brûlures graves à la peau et des dommages sévères aux yeux

7. Mesures d'urgence

7.1 Fuite de gaz à la citerne

- Important:**
- Fermer tous les robinets d'arrêt de gaz accessibles
 - Toute source d'allumage sera éloignée: Ne pas fumer, pas de flammes nues, défense de circuler pour tout véhicule à moteur
 - Maintenir les personnes en dehors de la nappe de gaz éventuellement barrer la zone dangereuse dans un rayon étendu, évacuer les environs
 - Si nécessaire avertir la police 117 et les pompiers 118
 - Avertir VITOGAZ, tél. 058 458 75 55 (jour et nuit)

7.2 Incendie à la citerne ou dans les environs de celle-ci

- Important:**
- Fermer tous les robinets d'arrêt de gaz accessibles
 - Avertir les pompiers 118 et la police 117
 - Evacuer les environs, barrer la zone dangereuse
 - Avertir VITOGAZ, tél. 058 458 75 55 (jour et nuit)

7.3 Fuite de gaz dans le bâtiment

- Important:**
- Fermer les robinets d'arrêt de gaz
 - Ne pas fumer, ne pas actionner d'interrupteurs électriques, pas de flammes nues
 - Aérer les locaux
 - Avant remise en service réparer l'installation

7.4 Premiers secours

- Important:**
- Enlever immédiatement les vêtements souillés
 - Requérir au secours d'un médecin dès qu'une personne présente des symptômes apparemment dûs à l'inhalation, au contact de la substance avec la peau ou les yeux.

VITOGAZ Switzerland AG, A Bugeon, 2087 Cornaux
Téléphone 058 458 75 55, Fax 058 458 75 61, welcome@vitogaz.ch
www.vitogaz.ch

